

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 24 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 18/05/2018

Début de la séance : 18H14

Fin de la séance : 20H42

Nombre de votants : 55

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 24 mai 2018 sera affiché à la mairie d'Amiens le 01/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet : Compte-rendu analytique.

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN MOKHTAR, M. JARDÉ, Mme BRUNEL, MM. FRADCOURT, DUFLOT, Mme ALLAIS, MM. DOMISE, LORIC, Mme HAMADI, M. THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mmes ROY, BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, M. DELARUE, Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, MM. MENDÈS BORGÈS, STENGEL, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, Mme LION-LEC, M. LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, MM. CARDON, HUTIN, Mme BOUVET, MM. SÉRY, MONTIGNY, BEUVAIN.

Membres empêchés :

Mmes GARDEZ (pouvoir à M. MENDÈS-BORGÈS), MAKDASSI-FARKOUH (pouvoir à M. FRADCOURT), RODINGER (pouvoir à M. PIGOUT), VERRIER (pouvoir à Mme LAVALLARD), MM. BOURGOIS (pouvoir à Mme FOURÉ), FOUCAULT (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mmes DEVÈZE (pouvoir à Mme BOUCHEZ), ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), MM. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), SAVREUX (pouvoir à Mme MODESTE).

M. MENDÈS-BORGÈS est arrivé à 18H19 (point n°34), MM. JARDÉ et DELARUE sont arrivés à 18H23 (point n°34), M. DOMISE est arrivé à 18H34 (point n°34), M. GEST (pouvoir à Mme DELÉTRÉ) est arrivé à 19H07 (point n°9), Mme ALLAIS est arrivée à 20H18 (point n°34). M. SÉRY a quitté la séance à 18H45 (point n°26), M. MONTIGNY a quitté la séance à 20H35 (point n°34). Le vœu figurant au point n°34 a été traité avant le point n°4.

La séance a été ouverte à 18 H 14.

1 - Délégations de vote.

Monsieur Jean-Yves BOURGOIS a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ,
Madame Catherine GARDEZ a donné pouvoir à Monsieur Vladimir MENDES-BORGES,
Madame Raïfah MAKDASSI-FARKOUH a donné pouvoir à Monsieur Pascal FRADCOURT,
Madame Florence RODINGER a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIGOUT,
Madame Annie VERRIER a donné pouvoir à Madame Nathalie LAVALLARD,
Monsieur Marc FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Nathalie LE CLERCQ,
Madame Nathalie DEVÈZE a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène BOUCHEZ,
Monsieur Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Madame Chantal MODESTE,
Madame Pascaline ANNOOT a donné pouvoir à Monsieur Jacques LESSARD,
Monsieur Yves DUPILLE a donné pouvoir à Madame Marie-Claire BOUVET,

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Messieurs Jean-Paul MONTIGNY et Paul-Eric DÉCLE ont été désignés en tant que secrétaire et secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 – Communications du Maire.

Madame le Maire a informé les membres de l'assemblée de la présence de Madame Claude Julie PARISOT, qui réalise un reportage sur la vie d'une Mairie et qui a assisté à la séance.

Madame le Maire a informé les membres du Conseil qu'elle avait reçu un vœu et quatre questions orales et que le vœu serait soumis au vote en début de séance.

Elle a rappelé que la prochaine séance aurait lieu le 28 juin 2018 à 18h, en salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville.

34 - Vœu.

Vœu pour le maintien du Rectorat à Amiens :

«Un rapport remis au Ministre de l'Education nationale et à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation portant sur la réorganisation territoriale des services déconcentrés, préconise la fusion des rectorats de manière à ce qu'ils correspondent aux 13 régions académiques des 13 régions métropolitaines.

Cela se traduirait par la suppression du rectorat d'Amiens, contrairement aux engagements pris par les gouvernements et encore récemment par les services du premier ministre, auprès des élus d'Amiens Si ces préconisations devaient être suivies par le gouvernement, elles constitueraient un grave manquement à la parole de l'état.

Alors même que la préfecture de région et les agences et organismes d'état comme l'ARS et l'INSEE sont déjà concentrées à Lille, rien ne justifie d'y adjoindre le rectorat.

Le ou la recteur(e), ne dépend en effet pas de l'autorité du préfet. De plus, chancelier des universités, il est lié à l'existence d'université de plein exercice. Ce n'est pas un hasard si le premier recteur de l'académie d'Amiens Robert Mallet, a été aussi celui qui a initié l'Université de Picardie.

Au delà, le ou la recteur(e) et ses services sont des interlocuteurs quotidiens de la communauté éducative, dont l'éloignement ne pourrait que nuire à l'exercice du service public et nourrir le sentiment d'injustice et d'abandon territorial déjà partagé par nombre de nos concitoyens.

Dans ces conditions, le conseil municipal :

- demande le maintien d'un rectorat de plein exercice, tant en termes de pouvoir de décision que de moyens à Amiens,
- souhaite la localisation à Amiens du recteur de la région Hauts de France, si le gouvernement retenait le principe de 13 rectorats. Par sa situation géographique Amiens se situe en effet au cœur de la communauté éducative de la région. Ce choix ne constituerait pas un précédent puisque le rectorat de la région PACA se trouve à Aix en Provence et non à Marseille,
- s'engage auprès de l'ensemble du personnel du Rectorat d'Amiens de tout mettre en œuvre afin que le Rectorat soit non seulement maintenu dans toutes ses fonctions et prérogatives mais que son rôle essentiel soit reconnu et préservé,
- s'agissant d'un sujet majeur d'équilibre institutionnel et d'aménagement du territoire, il en appelle au Président de la République et demande qu'il reçoive une délégation conduite par le Maire d'Amiens et le Président d'Amiens Métropole ».

Observations : M. SÉRY n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

4 - Procès-verbal de la séance du 12 avril 2018. Approbation.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2018 a été adopté.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 5 avril et le 10 mai 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui a été transmise aux membres de l'assemblée.

Dont acte

6 - Action d'animation et de promotion. Association Canine Territoriale Nord de la Picardie. Subvention. Année 2018.

La Société Canine Territoriale du Nord-Picardie organise chaque année une exposition internationale de chiens de races. Pour cette manifestation 2018 qui s'est déroulée fin avril une subvention du même montant que les années précédentes, soit 1 500 €, lui a été octroyée.

Adopté à l'unanimité

7 - Action d'animation et de promotion. Histoire et Traditions Amiénoises. Subvention. Année 2018. Convention.

L'association Histoire et Traditions Amiénoises organise chaque année les Médiévales au Bord de l'eau.

En 2018, il s'agira de la 28ème édition qui se déroulera les 1^{er} et 2 septembre dans une partie du parc Saint Pierre avec des campements, des jeux picards, des défilés costumés et des métiers d'antan.

Le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 € à cette association au titre de l'année 2018 a été approuvé. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

8 - Restructuration de l'îlot des Coursives. Avenue de la Commune de Paris. Autorisation de déconstruction de la passerelle de Saintonge.

Dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot des Coursives le pôle commercial va être implanté au droit du parking actuel. L'avenue de la Commune de Paris va être, pour sa part, requalifiée avec, notamment, la création de deux voies dédiées au Bus à Haut Niveau de Service. Cette opération nécessite la déconstruction de la passerelle piétonne de Saintonge qui sera réalisée dans le courant du 3^{ème} trimestre 2018 et est estimée à environ 55 000 € HT.

Madame le Maire a été autorisée à déposer une demande d'autorisation administrative de permis de démolir.

Adopté à l'unanimité

9 - Centre Commercial Marivaux. Acquisition 3 locaux commerciaux.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain mené sur le secteur Marivaux, la collectivité va acquérir trois locaux commerciaux occupés qui sont actuellement la propriété de la SCI STEDI, pour un montant de 238 000 €. Il s'agit s'une brasserie de 133 m², d'un salon de coiffure de 75 m² et d'un projet d'épicerie dans un local de 155 m². Le coût de cette opération s'élèvera, frais d'actes compris, à 260 000 €.

Madame le Maire a été autorisée à signer tous actes se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

10 - Maison du Cil. Acquisition de 8 logements locatifs situés rue Marc Sangnier. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.

Les membres du conseil ont répondu favorablement à la Maison du Cil qui sollicitait la garantie de la collectivité à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 422 402 euros, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de 8 logements locatifs collectifs (PLS), situés rue Marc Sangnier. La convention correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer. Ces 8 logements sont composés de 2 T1bis, 2 T1, 3 T2 et 1 T3. Pour information, le prix de revient de l'opération s'élève à 630 402 €.

Adopté à l'unanimité

11 - Maison du Cil. Construction d'un projet de 52 logements collectifs (39 PLUS et 13 PLAI). Allée du Coteau. Participation financière. Convention.

La Maison du Cil s'est vue accorder une participation financière de 208 000 € pour la construction de 52 logements collectifs (39 PLUS et 13 PLAI), Allée du Coteau dont le coût prévisionnel est estimé à 6 610 921 € TTC. La convention afférente a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

12 - SIP. Construction de 51 logements situés Zac Paul Claudel (lot D4). Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.

La SIP a sollicité la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de

5 084 931,55 € destiné à financer la construction de 51 logements locatifs sociaux (37 PLUS et 14 PLAI), situés ZAC Paul Claudel (lot D4) . Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à cette demande et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

13 - SIP. Construction d'un logement individuel (1 PLUS) et acquisition-amélioration de deux logements (2 PLUS) situés ZAC Renancourt. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.

La SIP sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement de deux prêts d'un montant global de

417 414,44 €, contractés auprès de la CDC et destinés à financer la construction d'un logement individuel PLUS et l'acquisition-amélioration de deux logements PLUS AA situés ZAC Renancourt. Cette garantie a été approuvée.

Le prix de revient de l'opération s'élève à 520 241,09 €. La convention correspondante a également été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

14 - ZAC Vallée des Vignes. Rétrocession de parcelles. Société Hexagone Développement Immobilier.

L'acquisition, auprès de la société Hexagone Développement Immobilier (HDI) des parcelles LT 591, 703, 704, 711, 716, 616, 618 et ZT 0002 situées au sein de la ZAC Vallée des Vignes moyennant l'euro symbolique a été approuvée.

De plus, l'article 1 de la délibération n°24 du 15 septembre 2016 a été modifié, afin de supprimer la mention de la parcelle cadastrée section LT n°616, propriété de la société HDI.

Adopté à l'unanimité

15 - Subventions Enfance et Jeunesse. 1ere répartition. Année 2018.

Dans le cadre du projet éducatif global et de la politique enfance jeunesse mise en place par la ville d'Amiens, le versement de subventions aux associations listées ci-dessous et dont le montant global s'élève à 108 800 € a été approuvé.

Les conventions correspondantes ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à les signer.

- CSC ETOUVIE - CAJ et 16-25 ans : 75 800 €
- CRIJ Haut-de-France - Renforcer l'information jeunesse: 15 000 €
- LES RADICAUX LIBRES - Festiv'Art 2018 : 5 000 €
- ALCO - Jeux d'ici et jeux d'ailleurs et Activités Cultures & Loisirs : 10 000 €
- UNIS CITE HDF - Accompagnement des jeunes en service civique : 3 000 €
- UFOLEP SOMME – Séjours été à destination de jeunes de 14 à 18 ans : 20 000 €

Observations : Mme BOUVET, MM. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), MONTIGNY se sont abtenus.

Adopté

16 - CAF de la Somme. Aide au fonctionnement des centres de séjours. Convention 2018-2020.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme favorise l'accès aux structures d'accueil par les familles allocataires en versant une subvention de fonctionnement sur ses fonds locaux, dénommée Aide au fonctionnement des centres de séjours.

Cette aide est complémentaire aux autres aides qu'elle verse comme la prestation de service au titre du fonctionnement des structures.

L'aide concerne les séjours en colonie ou en camps effectués durant les vacances scolaires, d'une durée d'au moins 7 nuits consécutives en France ou dans un pays de l'Union Européenne.

C'est pourquoi, la convention 2018-2020 d'aide au fonctionnement des centres de séjours a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

17 - CAF de la Somme. Aide au fonctionnement des structures d'accueil de loisirs sans hébergement. Convention 2018-2020.

La convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la CAF de la Somme et relative aux accueils de loisirs sans hébergement pour les années 2018/2020 a été approuvée. Madame le Maire a été autorisée à la signer.

La recette attendue s'élève à environ 250 000 €.

Adopté à l'unanimité

18 - Boulevard de Strasbourg. Sécurisation de la traversée piétonne. Convention.

Amiens Métropole souhaite réaliser des travaux afin de sécuriser le passage piéton du boulevard de Strasbourg au droit de la rue Dauphin Obry. Le coût des travaux est évalué à 20 000 € TTC.

La participation de la ville d'Amiens à hauteur de 5 000 € qui sera versée sous la forme d'un fonds de concours a été approuvée, ainsi que la convention correspondante et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

19 - CAF de la Somme. Habilitation informatique RAM pour la mise en ligne des disponibilités des places d'accueil des Assistant(e)s Maternel(le)s de la Ville d'Amiens. Convention.

Les Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) de la Ville d'Amiens vont mettre en ligne des données permettant aux familles de visualiser les disponibilités de places chez les assistantes maternelles agréées indépendantes de la Ville d'Amiens.

Pour ce faire il convient de conventionner avec la CAF afin de permettre la saisie d'informations sur le site www.mon-enfant.fr. Ce partenariat avec la CAF a été approuvé et Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

20 - Règlement de fonctionnement des crèches municipales. Révision.

Afin de tenir compte de la prise de congés en dehors des fermetures des structures, le règlement de fonctionnement des crèches municipales a été modifié, notamment par une précision dans le paragraphe relatif à la tarification.

Observations: Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, MM. LESSARD, CARDON, BEUVAIN, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) se sont abstenus.

Adopté

21 - Marché des créateurs d'objets d'art. Jardin Dufaux. Mise en place.

La mise en place du marché dédié à l'artisanat d'art local qui, à titre d'essai, a déjà été organisé l'année dernière et se situe en contrebas de la Cathédrale, au Jardin Dufaux a été décidée. Il permet de dynamiser le centre-ville et d'accroître son attractivité non seulement pour les amiénois mais aussi pour les visiteurs et les touristes.

Ainsi, ce marché se tiendra tous les ans, chaque dernier samedi de mai à septembre et de 10h à 19h.

Adopté à l'unanimité

22 - Ecole Jean-François Lesueur. Réfection de la toiture et des chéneaux ainsi que de l'isolation des combles. Autorisations Administratives.

L'école Jean-François LESUEUR nécessite la réalisation de travaux. Madame le Maire a été autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réfection de la toiture et des chéneaux ainsi qu'à l'isolation des combles. Le coût des travaux s'élèvera à 365 000 €.

Adopté à l'unanimité

23 - Ecole Maternelle Saint Germain. Réfection de la toiture et mise en place d'une isolation. Autorisations Administratives.

Madame le Maire a été autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour engager la réfection de la toiture et des chéneaux de l'école Saint Germain Maternelle située rue Henry Dunant. Elle a également été autorisée à entreprendre les travaux dont le coût est estimé à 190 000 €.

Adopté à l'unanimité

24 - Espace citoyenneté. Subventions aux associations. 1ère répartition. Année 2018.

L'Espace Citoyenneté accompagne les projets d'actions associatifs dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Les membres de l'assemblée ont approuvé, pour l'année 2018, une première répartition de subventions qui seront versées aux associations listées ci-dessous pour un montant total de 49 500 €.

Associations et actions	Subventions accordées pour 2018 (€)
2 – Zébulon : Par les docs	4000
3 - Zébulon : Média de proximité	3000
4 - Au-dessus des toits : Radio Campus	6000
6 - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF) : Festiv'elles	3000
7 - La Briqueterie : Les femmes dans la place	1000
9 - Pacific action : Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage	500
10 - Association Langue et Cultures d'Origine (A.L.C.O) : Actions autour de la citoyenneté	5000
11 - Association Nationale des Visiteurs de Prison (A.N.V.P) : Maison d'accueil des familles et enfants de détenus durant les parloirs	1500
13 - Médiation, Insertion, Education par le Livre (M.I.E.L) : Lire c'est du délice	3000
14 - Accueil des villes françaises	2000
15 - Association Culture Insertion et Prévention (ACIP) : Le vivre ensemble	2000
16- Le jardin du bout d'la rue	3000
17 – Les jardins de Saint Leu : Printemps des semis	500
18 - Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) : permanences d'accès au droit du P.A.D	3500

19 - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF) : Permanences juridiques du P.A.D	4500
20 - Cimade Nord Picardie: Permanences juridiques d'information des étrangers	2000
21 - Ligue Nationale des Clubs Motocyclistes de la Police Nationale : Semaine de la sécurité routière	2000
22 – Association Flash Our True Colors	2000
26 – SOS Homophobie	1000

Observations: Mme BOUVET, MM. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), MONTIGNY se sont abtenus.

Adopté

25 - Mise à disposition d'un local au profit de l'association du comité de quartier Montières. Convention. Approbation.

Afin de soutenir le comité de quartier Montières, la convention de mise à disposition de la Maison de quartier Jules Verne, située à l'entrée du groupe scolaire Jules Verne, au 305, rue d'Abbeville a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer. Ce prêt de locaux est consenti à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature. A titre indicatif, la valeur locative du local est estimée à 8000€ par an.

Adopté à l'unanimité

26 - Centre commercial Marivaux. Station de distribution de carburant. Permis de démolir.

Madame le Maire a été autorisée à déposer toutes demandes administratives pour démolir la station de distribution de carburant du centre commercial Marivaux.

Adopté à l'unanimité

27 - Accueil Réseau d'Assistants Maternelles (RAM). Travaux de mise en conformité et de sécurisation du logement 29 rue Condorcet. Autorisations administratives.

Dans le cadre des travaux d'aménagement, de mise en conformité et de sécurisation du logement situé au 29, rue Condorcet pour accueillir le réseau d'assistantes maternelles, Madame le Maire a été autorisée à déposer toute demande d'autorisation administrative et à entreprendre les travaux. Le coût de l'opération s'élève à 39 200€.

Adopté à l'unanimité

28 - Ecole maternelle Jacques Prévert. Remplacement des faux plafonds et de l'éclairage. Autorisations administratives.

Afin de procéder au remplacement des faux plafonds et à l'installation d'ampoules à Led pour l'éclairage au sein de l'école maternelle Jacques Prévert Madame le Maire a été autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires au lancement des travaux dont le coût est évalué à 43 000 €.

Adopté à l'unanimité

29 - Ecole maternelle Jean Macé. Traitement de l'accessibilité intérieur et extérieur du bâtiment. Autorisations administratives.

Madame le Maire a été autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité globale de l'intérieur de l'école maternelle Jean Macé, située au 32 rue Jean Macé à Amiens, ainsi que des cheminements d'accès extérieurs du bâtiment. Elle a également été autorisée à entreprendre les travaux dont le coût est estimé à 55 000 €.

Adopté à l'unanimité

30 - Ecole primaire La Neuville B. Travaux d'aménagement du local ménage et rénovation thermique des menuiseries de l'école. Autorisations administratives.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du local ménage et de la rénovation thermique des menuiseries de l'école primaire La Neuville B, située 25 rue Renée Cossin, Madame le Maire a été autorisée à déposer toute demande d'autorisation administrative et à entreprendre les travaux. Le montant de l'opération est de 85 000€.

Adopté à l'unanimité

31 - Changement de dénomination de l'école élémentaire "annexe IUFM".

Pour faire suite à la proposition du conseil d'école, les membres de l'assemblée ont décidé de changer le nom de l'école élémentaire "Annexe IUFM" et de la renommer école élémentaire « Chemin des Hayettes ».

Observations : Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

Adopté

32 - Ecole maternelle Chemin des Plantes rue des Quatre Lemaire. Ravalement des façades. Autorisations administratives.

Pour procéder au ravalement des façades et à l'isolation d'un pignon de l'école maternelle Chemin des Plantes située rue des quatre Lemaire Madame le Maire a été autorisée à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires. Le coût estimé de cette opération s'élève à 15 000€.

Adopté à l'unanimité

33 - Ecole maternelle Réaumur. Travaux de fermeture et d'aménagement du préau. Autorisations administratives.

Différents travaux sont prévus pour fermer et aménager le préau actuel de l'école maternelle Réaumur. Il s'agit notamment de créer un local où seront entreposés les vélos et le petit matériel pédagogique, et de rénover le sol en créant une dalle isolante.

Par ailleurs, des travaux sur les faux plafonds, l'éclairage, le chauffage et la peinture seront également réalisés.

Le coût de ce projet est estimé à 164 000€ HT, et dans la mesure où il a été retenu au titre de la dotation politique de la ville 2016, une subvention d'un montant maximal de 80% du montant HT peut être escomptée.

Madame le Maire a été autorisée à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

34 - Questions orales.

34-1 Madame le Maire a passé la parole à Madame Marie-Claire BOUVET pour qu'elle présente la question orale déposée par les élu-e-s du Groupe Amiens Bleu Marine et dont le texte est repris ci-après .

« Dernièrement les Amiénois ont été émus et scandalisés à la fois par l'agression de deux jeunes gens dans le passage malheureusement trop connu qui va de la gare au centre commercial voisin. Chacun a compris la douleur et la colère que les familles ont alors exprimées.

Au-delà de la condamnation de tels actes, il faut quand même poser la question de la sécurité publique dans notre ville. Si nos enfants ne peuvent plus se promener en ville sans risquer de se faire agresser par une bande d'abrutis, cela devient intolérable.

Bien entendu, on ne peut mettre un policier derrière chaque individu ; on ne peut pas éduquer les enfants à la place des parents ; on ne peut que déplorer la lâche passivité des personnes assistant à ce genre d'agression. Mais le maire détient quand même des pouvoirs de police certes limités et peut mettre en place avec l'appui de l'Etat, dont la sécurité relève normalement, un plan de prévention et de répression de la délinquance notamment en centre-ville.

Dans son article 2, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 indique que la sûreté, c'est-à-dire la sécurité, est un droit naturel et imprescriptible de l'Homme au même titre que la liberté. Il est bon de le rappeler.

Madame le Maire, si vous avez rencontré les familles des victimes, que leur avez-vous dit ? Quelles mesures, quel plan allez-vous mettre en place pour éviter ce genre d'agressions » ?

La réponse a été apportée par Clément STENGEL dans les termes suivants :

Mardi 17 avril , à l'heure de la pause méridienne, deux jeunes gens âgés de 17 ans ont été agressés dans le passage menant de la place Alphonse Fiquet au centre commercial Amiens 2.

Apprenant l'agression par un mail de l'un des parents, Madame le Maire a immédiatement demandé qu'un rendez vous soit organisé avec les parents des victimes. Ces derniers ont été reçus par Madame la Maire et moi même le 3 mai dernier.

Les actes commis sont parfaitement inadmissibles, nous avons témoigné aux parents tous nos voeux de rétablissement pour leurs enfants, et formulé le souhait que l'enquête de la Police Nationale, suite aux plaintes déposées, aboutisse rapidement.

Les différents espaces autour des deux gares, routière et SNCF, font l'objet d'un travail de fond depuis notre arrivée aux responsabilités. Dans les différentes mesures, nous noterons les patrouilles quotidiennes de la Police Municipale aux abords des gares. Ainsi 110 patrouilles pédestres ont été effectuées sur le secteur gare entre le 1er janvier et le 30 avril de cette année entre 07h30 et 19h30. Outre la rédaction régulière de Procès Verbaux pour consommation d'alcool sur voie publique, ces 110 patrouilles ont abouti à plus de 40 mises à disposition d'individus auprès de la Police Nationale, la majeure partie des infractions ou délits constatés relevant en effet de la Police Nationale.

Les médiateurs sociaux assurent quant à eux un suivi particulier auprès des élèves empruntant les cars scolaires au départ de la gare routière, menant auprès d'eux des actions de sensibilisation sur différents sujets de prévention, contribuant à les protéger des risques d'exposition à la violence, l'alcool ou les stupéfiants.

Les personnels de la gare routière ont également été sensibilisés par les cadres de la Police Municipale lors de formations l'an dernier sur toute question pratique de sécurité pouvant se poser.

Nous avons également renforcé la vidéosurveillance des espaces publics, par l'implantation récente de deux nouvelles caméras.

Ces mesures significatives et concrètes démontrent notre volonté et les efforts réalisés sur les problématiques de tranquillité aux abords des deux gares.

La sécurité demeure toutefois une coproduction: il ne nous est pas possible d'en assurer seuls tous les aspects. Nous n'avons par exemple pas le droit de vidéo-surveiller le passage privé qui dessert le centre commercial Amiens 2. Nous ne pouvons qu'inciter la copropriété à davantage d'efforts de sécurisation lors des visites régulières de la Police Municipale, ou de nos propres déplacements sur place, avec la participation des Adjoint de Secteur et Adjoint au Commerce.

Enfin, nous sommes en lien très régulier sur toutes ces thématiques avec la Police Nationale, premier acteur du maintien de l'ordre et de la sécurisation des espaces publics dans notre ville. Les 40 personnes mises à disposition par la Police Municipale à la Police Nationale que je citais précédemment démontrent toute l'importance de la Police Nationale sur ce secteur, ce que nous ne manquons pas de rappeler dans nos différentes instances partenariales avec les services de l'Etat.

C'est un engagement de tous les jours, et je salue le travail de nos policiers municipaux qui répondent aux objectifs fixés dans bien des domaines, et obtiennent des résultats, à l'image par exemple de l'opération partenariale menée ce matin sur le secteur ouest, permettant l'enlèvement de 6 scooters, dont 4 sans plaques d'immatriculation et 2 déclarés volés.

Nous poursuivons, et poursuivrons, sans relâche, les efforts en matière de sécurité.

34 – 2 Madame le Maire a passé la parole à Monsieur René ANGER pour qu'il présente la question orale des élu-e-s des groupes socialistes, communistes et Les Ecolos d'Amiens.

« Madame le Maire, lors d'un précédent conseil municipal, nous vous avons alerté sur la situation de crise provoquée par votre gestion des chantiers du BHNS et du réseau de chaleur.

Nous avons par ailleurs fait des propositions destinées à limiter le préjudice subi par les usagers qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes ainsi que pour accompagner les commerçants et prestataires de service du centre-ville.

Vous nous avez répondu que nos inquiétudes étaient infondées, nos propositions inutiles. A preuve l'absence de protestation de nos concitoyens.

Force est de constater que depuis la situation n'a fait que se dégrader et que le silence dont vous vous prévaliez est démenti chaque jour par les échanges sur les réseaux sociaux et le relai de l'irritation de nos concitoyens par la presse locale qui ne sont que l'écho d'une exaspération que nous rencontrons toutes et tous chaque jour.

Nous n'avons jamais nié l'inévitable gêne provoquée par des travaux d'ampleur, comme nous n'avons jamais contesté la nécessité d'être au rendez-vous de la transition énergétique comme de celui des nouvelles mobilités... et il est trop tard aujourd'hui pour débattre utilement de la concomitance de la programmation des travaux.

Il est par contre encore temps de décider de mesures d'accompagnement pour limiter la gêne des usagers comme des commerçants.

Au regard des dysfonctionnements majeurs de ces derniers jours, en avez-vous analysé précisément les causes et quelles mesures avez-vous prises et comptez-vous prendre pour assurer une meilleure mobilité et une meilleure accessibilité de notre centre-ville » ?

La réponse a été apportée en ces termes par Monsieur Pascal RIFFLART.

Depuis maintenant 4 années, notre collectivité prend ses responsabilités et s'implique fortement pour développer durablement son agglomération.

Il convenait donc, fort logiquement, d'offrir à nos concitoyens et dans les meilleurs délais un cadre de vie à la hauteur des enjeux, tant sur le plan écologique donc aussi sanitaire ou encore social. Le réseau de chaleur apportant aussi une réponse efficace aux enjeux repris ci-dessus, il fallait «faire le travail dans le bon sens», c'est-à-dire construire l'infrastructure du réseau de chaleur urbain avant

d'aménager les espaces publics supports du futur BHNS. La collectivité étant engagée dans une démarche de route durable, il nous fallait impérativement conjuguer ces trois chantiers.

Dans la droite ligne des objectifs du PDU il convient également de bien préciser le sens donné à nos aménagements, consistant principalement à mieux partager les espaces publics au profit des modes actifs, c'est à dire les piétons : 33%, les transports en commun : 7% et des cyclistes : 2%.

Ce rééquilibrage aura un « effet levier » sur le choix du mode de déplacement de nos concitoyens et constituera une alternative crédible à l'emploi de la voiture individuelle.

A l'instar de ce que vous pouvez déjà voir sur l'axe Vogel Branly, sur les boulevards intérieurs sud et sur l'axe Nord, de larges trottoirs et des aménagement cyclables (12 km au total dans la cadre du projet) seront réalisés pour le confort de tous, renforçant au passage notamment, grâce aux nouvelles plantations, l'identité verte de notre agglomération et stimulant son attractivité

Pour maîtriser la bonne exécution du projet, nous avons adopté un plan de circulation multimode, un suivi permanent en est assuré par les services pour corriger efficacement les erreurs, potentielles sources de nuisances ou d'inconfort qui auraient été sous-estimées tout en assurant la sécurité optimale de tous les usagers

Par exemple, les travaux démarrés sur l'esplanade Branly ont nécessité la reprise d'un marquage au sol et des ajustements de signalisation.

Dès le signalement du problème, les équipes se sont mobilisées et une solution est apportée dans la journée.

Idem sur la chaussée Jules Ferry, le ramassage des OM a été mal appréhendé; une solution est trouvée dans la journée.

Certes, tout n'est pas parfait, et grand devin celui qui pourrait prétendre anticiper tous les aléas d'un chantier de cette envergure.

Mais conformément à nos engagements, dès qu'un problème est signalé il est pris en charge et résolu dans la journée quand cela est possible, c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas .

Quelles sont les mesures d'accompagnement qui ont été prises :

Maintien de la circulation sur l'ensemble des axes en travaux à l'exception de la rue Delpech,

Maintien global d'une offre de stationnement en surface dans l'hyper centre,

Mise en place de zones bleues,

Gratuité des parkings en ouvrages sur certains créneaux horaires (45% fréquentation mensuelle supplémentaire sur le créneau 15 Heures 19 heures pour les 3 parkings du centre ville),

Fournitures de tickets de parkings gratuits pour les clients des commerces du centre-ville (80 000 tickets),

Mise en place d'un réseau de bus stable pendant la durée de l'opération,

Communication via Kéolis, des panneaux, le JDA et Amiens.fr,

Multiplication des réunions de concertation, notamment des cafés chantiers et visites des commerçants via le DEVECO et les médiateurs terrains,

Staff hebdomadaire de la maîtrise d'ouvrage, de la Maîtrise d'œuvre, des entreprises et forte implication des élus pour signaler les problèmes et travailler avec les techniciens à leur résolution,

Mise en place d'une commission d'indemnisation :

Depuis sa mise en place, la commission a examiné 22 dossiers de demandes d'indemnisation. Sur ces 22 dossiers :

8 dossiers sont non-recevables car ils ne remplissent pas toutes les conditions d'éligibilité ;

Sur les 14 dossiers éligibles, le montant total attribué est de 157 620 € (16% des commerçants de l'axe V/Branly indemnisés)

Sur les zones concernées, on trouve « approximativement » :

49 commerçants sur la rue du Général Leclerc,
13 commerçants sur la 2ème DB,
Et 26 sur la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Quelles sont les mesures que nous devons encore prendre ?

Nous avons bien conscience de nos obligations en matière de sécurité, de confort, de préservation de l'activité commerciale, et d'en bien d'autres domaines.

Il nous faut encore , même si chantier touche à sa fin, être encore plus performant.

Pour les mois restant nous allons :

Réaliser des itinéraires PMR de contournement des zones de travaux, pour assurer un confort d'usage; sachant que sur les zones de travaux, notamment sur les aménagements de façade à façade, il n'est pas aisé d'assurer en permanence la présence d'un revêtement de grande qualité à l'endroit des trottoirs ;

Renforcer la communication pour inciter les automobilistes à emprunter l'entrée Ouest de la ville (Avenue de Grâce). En effet, entre la barrière de péage et le centre-ville le temps de trajet moyen est de 10 minutes. Cette entrée permet également d'accéder facilement au CHU sud et aux boulevards extérieurs grâce à l'emprunt du viaduc reliant l'avenue de l'hippodrome au boulevard de Strasbourg .

Même si le taux de fréquentation a ici doublé passant de 3000 à 6000 véhicules/ jour, il convient de poursuivre dans cette dynamique et de développer cette entrée par l'Ouest dans notre ville, nous négocions dans ce sens avec la société d'autoroute concernée.

Enfin sur le plan de la circulation et compte tenu de la réduction du nombre de voies au droit des carrefours (qui se transforment alors en zone d'attente des véhicules), il est vrai que les heures de pointes du matin et du soir sont chargées.

Le taux de saturation des axes avoisine les 120% alors qu'environ 15% du flux de circulation de transit ne pénètre plus le centre-ville (et c'est une bonne chose).

Et j'insiste sur la notion de transit, et non de destination, ce qui revient à dire que ces véhicules traversaient le centre-ville mais ne s'y arrêtaient pas et se reportent maintenant sur d'autres axes majorant les phénomènes de congestion.

Toutefois, à compter du 15 juin et conformément aux observations des années précédentes, les flux de circulation diminueront d'environ 10% en Juin, et de 20 % en Juillet et en Aout, ce qui revient à dire que nous reviendront alors à des taux usuels en heures de pointe mettant un terme à des difficultés que les Amiénoises Amiénois ont courageusement et patiemment subies depuis plus d'un an, ce dont je les remercie vivement.

A la rentrée de septembre suite à l'achèvement des travaux sur les boulevards sud, sur l'axe Vogel Branly (Hors esplanade), sur la place Foch et sur l'axe Nord, la capacité de notre système de circulation approchera une capacité de 95% .

Il restera certes, des perturbations dans le Sud Est de la ville et à proximité du pont Beauvillé jusque la fin d'année, mais dans une toute autre mesure au moment où les grands axes de circulation automobile seront fonctionnels et que bon nombre de sites propres seront utilisés par nos bus d'Amétis en attendant l'arrivée des bhns Némé.

Certes Monsieur le Conseiller Municipal on assiste en effet sur les réseaux sociaux à une forte agitation autour des travaux du fait de nos grandes entreprises.

Je ne doute pas que ces interventions répétées, souvent anonymes, parfois excessives ne soient motivées que par la volonté d'apporter une pierre positive à l'édifice et d'améliorer un quotidien de nos concitoyens grandement dérangé par ces travaux.

Je ne doute pas non plus que derrière bon nombre de détracteurs acharnés, se cache un tout petit nombre d'agitateurs bien encadrés qui changent allègrement de moustache ou de masque pour inquiéter nos concitoyens

J'ai cependant fait le choix de porter mon écoute plus directement aux Amiénois en allant à leur rencontre le plus souvent possible, et en préférant la manière physique à la manière virtuelle.

J'ai plutôt reçu un message d'encouragement par des Picards qui voient leur capitale se réveiller et se transformer après une longue période d'ennui.

Ragaillardis par ces soutiens identifiables et qui ne se cachent pas derrière un smartphone, nous mènerons à bien et dans les temps ce projet de BHNS qui demain distinguera notre Ville au sein de notre grande région.

Aménagements Cycles

Total Aménagements neufs : 11.4 km :

- 8,6km de pistes cyclables ou voies vertes, notamment :
 - De Gaulle
 - Résistance Déportés
 - Boulevards Sud
 - Cité scolaire etc..
 - Séparation des déplacements cycles sur les axes à fort trafic
 - 1km sur voies bus :
 - Alsace Lorraine
 - Bd de Belfort etc..
 - 1,8km en zone de circulation apaisée (Zone 30) :
 - Chaussée Ferry
 - Axe Vogel Branly
- + SAS vélos au carrefours

34-3 Madame le Maire a passé la parole à Monsieur Laurent BEUVAIN pour qu'il présente la question orale des élu-e-s des groupes socialistes, communistes et Les Ecolos d'Amiens.

«Depuis plusieurs semaines le collectif KASS de la Somme alerte sur le manque de logements et de places d'hébergements d'urgences pour les personnes sans-abris et les demandeurs d'asile dans notre ville d'Amiens.

Cette apparition de la misère sur le devant de la scène ne fait que mettre en lumière ce manque de moyens pour répondre à un droit fondamental : un toit c'est un droit.

L'insuffisance des moyens mis en place par l'État et notre ville pour répondre aux besoins des personnes privées de logement est une réalité qui ne peut être niée.

Nous sommes loin de la promesse d'Emmanuel Macron, lors d'un discours à Orléans sur l'accueil des migrants en juillet 2017 : « [...] la première bataille : loger tout le monde dignement. Je veux partout des hébergements d'urgence. Je ne veux plus de femmes et hommes dans les rues. »

Après le passage de l'ouragan Irma, Monsieur Gest et vous-même avez incité les amiénois à la solidarité en faisant mention du manteau de Saint-Martin.

Nous avons même proposé un vœu que votre majorité avait adopté, destiné au Préfet afin qu'il accompagne cette réalité par son droit de réquisition des logements.

C'est pourquoi nous sommes surpris par la manière dont sont traités les membres de ce collectif, qui après avoir dû quitter l'église St-Honoré subissent une forme de pression dont la mise en garde à vue de Romain LADENT pour avoir « planté un piquet » est un épiphénomène regrettable, puisqu'elle risque de mettre de l'huile sur le feu.

Madame le Maire, nous vous invitons à écouter l'appel au dialogue de ce collectif et de discuter avec ces citoyens engagés pour notre ville.

Il est possible pour notre ville de mener une politique volontaire pour l'accueil de ces personnes en situation de fragilité.

D'autres villes ont mis en place des solutions alternatives, notamment en usant du droit de préemption, avec la mise à disposition de bâtiments qui attendent une démolition prochaine à des personnes sans-domicile, sous réserve qu'elles payent assurance et factures, ce qui peut être une première solution à apporter aux membres de ce collectif. Nous vous invitons également à un moratoire sur la vente d'un certain nombre des biens immobiliers qui sont la propriété de notre collectivité afin qu'ils soient réhabilités et aménagés pour l'accueil d'urgence. C'est possible et cela ne dépend que de votre bon vouloir.

Madame le Maire,

Le problème ne se résorbera pas par des décisions arbitraires.

Tant qu'il y aura des sans-abris, il y aura des tentes à Amiens, et plus on cherchera à les faire disparaître, plus les actions risquent de se tendre vers la radicalité, une voie que nous voulons éviter. en prenant le chemin de l'écoute et du dialogue.

Madame le Maire votre opposition a formulé quelques propositions.

Nous souhaiterions connaître ce soir les dispositions concrètes que vous aller prendre pour répondre à cette urgence sociale » ?

La réponse a été apportée par Madame le Maire.

«Mon attention a été attirée par le collectif d'action sociale (KASS) sur la situation d'une vingtaine de personnes sans domicile fixes qui se seraient vues refuser un hébergement par le 115 ces derniers jours par manque de place.

La ville d'Amiens a accordé un rendez-vous à ce collectif à sa demande le 14 mai 2018, montrant ainsi son souci de l'écoute et du dialogue. Je ne comprends donc pas les procès d'intention qui sont faits à la ville à ce sujet.

Ce collectif s'est présenté comme un regroupement de citoyens, sans statut juridique particulier, sensibilisé à la cause des sans-abri. Créé il y a deux ou trois semaines, il a installé des campements provisoires successivement dans différents lieux de la ville. Nous avons rappelé que le domaine public ne pouvait être un lieu de campement sauvage, et nous avons transmis leurs préoccupations à M. le préfet, par un courrier adressé à l'issue de cette rencontre, comme nous nous y étions engagés.

Vous évoquez ici le manque de moyens pour répondre au droit à un toit. Je tiens à rappeler ici que la ville d'Amiens joue un rôle très important en matière de solidarité (dans les actions qui concernent son domaine de compétence).

Parmi ses missions, le CCAS attribue près de 500 000€ d'aides alimentaires ou financières.

Nous avons augmenté le montant des aides facultatives accordées, et élargi les conditions d'accès pour répondre aux besoins des plus précaires.

Nous accompagnons les Amiénois en difficulté par le biais des équipes sociales qui accueillent le public au plus vite, sans rendez-vous. Je pense notamment aux 21 conseillers sociaux répartis dans les 5 secteurs de notre ville, et aux équipes des Services publics de Quartiers.

Nous agissons au travers de la domiciliation, pour faciliter les démarches d'insertion de plus de 1000 personnes.

Enfin nous soutenons les associations caritatives qui oeuvrent dans le domaine de l'hébergement, de l'aide alimentaire, de l'illettrisme, de la santé, ou de l'inclusion sociale par des subventions de plus de 500 000€.

Avec le pacte pour le Bien-Vivre à Amiens, nous avons clairement affirmé notre priorité en matière sociale. Mais Amiens n'agit pas dans la précipitation, Amiens agit dans la concertation.

En tant que maire mon rôle consiste à protéger les plus faibles. C'est bien ce principe que je souhaite défendre dans la ville où Saint Martin a partagé son manteau.

Comme vous le savez, Amiens soutient l'hébergement social d'urgence et veille à l'accompagnement social des publics les plus fragiles.

Je vous rappelle que l'hébergement social d'urgence représente 52% du budget des subventions sociales, soit un montant de 275 000 € pour 2018 contre 248 000€ en 2017 soit une hausse de près de 11%. Qui se répartit comme suit :

- 116 000€ à l'UDAUS pour le centre d'accueil et d'orientation et pour le Samu social.
- 48 000€ à l'ilot pour l'accueil de jour et l'accueil de nuit.
- 35 000€ pour l'ilot Saint-Augustin et notamment les lits halte soin santé.
- 42 000€ à l'APREMIS pour l'insertion sociale vers et dans le logement.
- 2 000€ pour Agena et les femmes victimes de violence.
- 16 000€ Accueil et promotion, pour le FJT.
- 15 000€ pour Coallia
- 1 000€ Maison familiale hospitalière pour les familles qui viennent voir un proche à l'hôpital, notamment un enfant.

Au titre des aides facultatives, le CCAS consacre près de 80 000 € à des aides financières en rapport avec le logement : charges liées à l'énergie (gaz et électricité), au loyer ou aux charges locatives.

La ville d'Amiens et le CCAS versent près de 19 000€ au titre du Fond de Solidarité au Logement (eau et CCAS), auxquels se rajoutent les 90 000€ d'Amiens Métropole.

Vous ne pouvez plus dire que nous ne mettons pas de moyens ou encore qu'ils sont insuffisants !

Cependant, vous le savez, la politique de lutte contre la précarité relève du Conseil départemental, et celle de l'hébergement d'urgence est pilotée par l'Etat.

En tant que Maire, avec Annie Verrier adjointe en charge de la santé et du Bien-être et Philippe Théveniaud conseiller délégué à l'action sociale (dont je salue le travail), nous intervenons très régulièrement auprès de ces deux institutions afin qu'elles répondent aux besoins de notre territoire et de nos populations.

Depuis plusieurs années, l'Etat a déployé de nouveaux logements afin de répondre aux besoins de la population. M. le Préfet a précisé que l'Etat « mobilise de façon pérenne à l'année 991 places d'hébergement sur la Somme, dont 105 créées en 2017. A ces places se rajoutent 100 places financées sous forme de nuités d'hôtel afin de faire face à toute situation de détresse, avec une priorité absolue accordée aux femmes et aux enfants. L'Etat consacre 4,4 millions d'euros en 2018, soit une progression de 33% en trois ans. Près de 90% de ces places sont situées sur Amiens.

Amiens ne se substitue pas à l'Etat, celui-ci joue pleinement son rôle. Nous avons pour notre part le souci de faciliter les initiatives des associations et des Amiénois qui veulent prendre leur part dans l'accueil des SDF. Nous ne nous substituons pas à eux non plus. Les associations caritatives reçoivent des dons pour cela.

Vous me dites que les structures d'accueil sont saturées, or il semble qu'à ce jour les capacités d'accueil répondent aux besoins des sans-abri à Amiens. Il y a effectivement des besoins très ponctuels pour des demandes venant d'autres territoires (publics qui passent). La demande n'est pas vraiment perceptible. Les personnes qui sollicitent le 115 ne le rappellent pas forcément en fin de journée, et ne se retrouvent pas non plus en maraude sur la voie publique dans la soirée.

Vous dites que nous ne faisons rien pour adapter des logements, c'est faux ! Nous avons aménagé les logements pour les réfugiés mis à disposition par l'OPAC pour près de 10 000€ (équipement).

Je vous informe que la ville d'Amiens a déployé des solutions alternatives en mettant à disposition des logements à réhabiliter à des associations caritatives, notamment à Habitat et Humanisme, qui permettent ensuite de reloger ces publics en grande difficulté qui ont du mal à accéder à un logement.

Vous le voyez, les biens de la ville sont utilisés à bon escient.

En revanche, ne comptez pas sur la ville d'Amiens pour accepter qu'un collectif sans statut juridique mette à disposition des logements indignes pour les personnes en difficulté, même si cela part d'une bonne intention.

Chacun a droit à la dignité, et il n'est pas question de transformer la ville en marchand de sommeil !!

Vous le voyez nous agissons avec des mesures concrètes et je tiens à saluer le travail mené par les services du CCAS sous la direction de C.Girard, les équipes sociales des différentes institutions et les bénévoles des associations caritatives qui donnent de leur temps et de leur personne pour accueillir ceux que la vie n'a pas favorisé. Je vous remercie ».

34-4 Madame le Maire a passé la parole à Monsieur Thomas HUTIN pour qu'il présente la question orale des élu-e-s du Groupe Les Ecolos d'Amiens.

«C'est avec un certain étonnement que nous avons appris le déplacement officiel d'une partie de votre cabinet lors de la cérémonie du concours Eurovision de la chanson qui se déroulait au Portugal.

Cet événement très populaire de variété est suivi par des millions de personnes et témoigne de toute la diversité des cultures européennes. Chaque fois, la France met en valeur un de ses talents et nous avons eu l'honneur cette année de voir un amiénois y participer avec un titre particulièrement émouvant sur la condition contemporaine des réfugiés.

Si nous n'avons rien contre l'héliotropisme des membres de votre cabinet, nous considérons qu'il eut été plus opportun de proposer à une famille amiénoise, modeste ou appartenant déjà au fan-club du groupe par exemple, de se rendre à Lisbonne pour y soutenir avec davantage de légitimité encore le rayonnement artistique d'Amiens. Les deux membres du groupe avaient déjà été reçus à l'Hôtel de Ville : on peut se demander en quoi ce voyage de membres du Cabinet et de leurs familles a participé au « rayonnement » d'Amiens comme l'a affirmé dans la presse votre directeur de Cabinet.

Qui plus est à l'heure où de plus en plus de concitoyens manifestent un manque de confiance voire un rejet des responsables politiques en raison de certaines pratiques, et où vous demandez de plus en plus d'efforts aux agents de notre collectivité, même malades. Votre volonté d'exemplarité est bien loin.

Madame La Maire, pourquoi avez-vous autorisé ce déplacement et pouvez-vous nous indiquer son montant et quelles dépenses ont été prises en charge par la collectivité ?

La réponse a été apportée par Madame le Maire.

«Mes chers collègues,

En tant que Maire de notre ville, je suis régulièrement invitée à tous types de manifestations, qui plus est lorsque des Amiénoises et des Amiénois s'illustrent dans une compétition ou un événement. Lorsque ces manifestations ont lieu hors de notre ville, je m'y rends dans la mesure du possible afin de soutenir celles et ceux qui participent au rayonnement d'Amiens et de sa métropole.

Ce fut par exemple le cas lorsque je suis allée à Marseille en janvier 2015 soutenir les Gothiques avec Alain Gest et Guillaume Dufлот dans le cadre de la Finale de la Coupe de France de Hockey-sur-glace que nous avons perdue contre Rouen, en mai 2017 à Reims avec un certain nombre d'élus afin d'assister au dernier match de championnat de la saison de Ligue 2 au terme duquel l'ASC a accédé à la Ligue 1 à la 96^è minute ou en novembre dernier à Cascais, au Portugal déjà, avec Margaux Delétré pour la cérémonie d'attribution du Label Capitale européenne de la Jeunesse 2020, que nous avons remporté.

Le 63^{ème} Concours Eurovision de la Chanson a eu lieu du 8 au 12 mai à Lisbonne. La France fut cette année représentée par le duo Madame Monsieur, composé d'Emilie Satt, originaire de Vence et de l'Amiénois Jean-Karl Lucas avec leur chanson intitulée « Mercy ». Suite à leur qualification par les téléspectateurs de France 2 et de l'émission Destination Eurovision, l'ambassade de France au Portugal avait décidé d'organiser une réception durant l'événement et m'y a gentiment invitée. Or, je n'étais pas disponible ce week-end là et j'ai donc décidé de m'y faire représenter par mon directeur de cabinet ainsi que par la cheffe de mon cabinet.

Je tiens à préciser que la collectivité a pris en charge leurs frais d'hôtel mais uniquement le billet d'avion aller-retour du directeur de cabinet. La cheffe de cabinet étant déjà sur place car en vacances au Portugal, ses frais de déplacements n'ont pas été réglés par la Ville. J'ajoute que le directeur et la cheffe de cabinet n'ont émis aucune note de frais pour leur restauration sur place. Les deux personnes qui les accompagnaient ont, quant à elle,s réglé la totalité de leur séjour sur leurs fonds personnels.

J'ajoute que, au vu des prix élevés pratiqués pour assister à la finale du samedi soir, les services de la collectivité ont préféré leur financer deux places pour les répétitions opérées dans les conditions du direct le samedi midi et dont les tarifs d'accès sont plus conformes au prix d'un concert classique. Le directeur et la cheffe de cabinet ont ainsi assisté à la seconde demi-finale et à la finale au sein du village de l'Eurovision situé au cœur de Lisbonne, dont l'accès est gratuit dans la limite des places disponibles. Enfin, je terminerai par trois petites remarques :

-Vous parlez d'héliotropisme. Sachez que le 63^{ème} Concours Eurovision de la Chanson avait lieu à Lisbonne car le Portugal avait remporté l'édition 2017 en Ukraine. Comme il est de coutume, sauf exception, la Nation gagnante accueille le Concours l'année suivante. Sachez, pour la petite histoire, qu'il a fait plus beau et chaud à Amiens ce week-end là et que, si le concours avait eu lieu en Estonie ou en Islande, la ville d'Amiens y aurait été représentée. Il y a des limites au cynisme, chers collègues du groupe Ecolo !

-Vous me suggérez qu'il aurait fallu proposer le déplacement à une famille modeste ou à des membres du fan-club du duo Madame Monsieur. En quoi ces personnes auraient-elles été légitimes pour représenter le Maire d'Amiens au sein d'une ambassade de la République dans un Etat-membre de l'Union européenne ? Nous ne sommes pas dans un concours téléphonique sur NRJ mais à l'Hôtel de Ville d'Amiens ! Il y a des limites à la démagogie, chers collègues du groupe Ecolo !

Pour continuer, il y aurait beaucoup à dire sur les déplacements et participations à divers colloques ou congrès de certains élus sous la précédente municipalité. Vous attaquez sans doute le Concours Eurovision de la Chanson car celui-ci est connoté d'une image parfois un peu désuète dans l'opinion publique française, contrairement à l'adhésion qu'il suscite en Scandinavie par exemple. Si je m'accorde pour dire qu'il ne s'agit pas là de culture mais de divertissement, sachez qu'il y a des limites au boboïsme, chers collègues du groupe Ecolo ! Mon rôle est de soutenir tous les Amiénois dès qu'ils portent un maillot dont le prestige rejaillit sur notre Cité !

Pour terminer, j'adresse toutes mes félicitations au duo Madame Monsieur qui, malgré une 13^{ème} place un peu injuste, a su délivrer un message universel de Paix et de Fraternité devant 200 millions de téléspectateurs répartis à travers toute l'Europe continentale, le Proche-Orient et l'Australie.

Comme le disait mon homologue de Paris, Anne Hidalgo : « Madame Monsieur véhiculent les valeurs de la France que j'aime ». Fin de citation.

Oui, de belles valeurs...

... Et dans la voix d'un Amiénois.

J'en suis pour ma part extrêmement fière et reconnaissante ».

La séance a été levée à 20 h 42

Madame Le Maire



Brigitte FOURÉ